

MAIRIE
48140 LE MALZIEU-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de conseillers : L'an deux mille dix-sept,

- en exercice : 15 le douze décembre à vingt heures trente,
 - présents : 12 le conseil municipal de la commune du MALZIEU-VILLE,
 - votants : 13 dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
- sous la présidence de M. BRUGERON Jean-Noël, Maire.

Date de la convocation : 06/12/2017

Présents : MAGNE Jean-François, MUNIER Henri, TREBUCHON Lucien, BIDOS Bernadette, FABRE Marc, MALARTRE Josiane, PASCAL Jean-Luc, PAULET Josette, PORTAL Corinne, RECOULY Yvan, SELIER Babeth.

Absente représentée par pouvoir : BALEZ Christine à BRUGERON Jean-Noël.

Absent excusé : MONTEIL Franck.

Absent : CHEVALIER Samuel.

Mme SELIER Babeth a été élue secrétaire.

Objet : Tarifs funéraires 2018

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs funéraires pour 2018.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **fixe** les tarifs funéraires pour 2018, à savoir :

. **caveau communal :**

. droit d'occupation : 0.50 € par jour

. ouverture et fermeture : 22.00 € l'heure

. **vacation pour pose de scellés** 10.00 € la vacation

. **concessions perpétuelles :** —

. une place : 350.00 €

. 2 places : 700.00 €

- **précise** que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,




Jean-Noël BRUGERON.